﴿ وَهُوَ ٱلَّذِى يَقْبَلُ ٱلتَّوْبَةَ عَنْ عِبَادِهِۦ وَيَعْفُوا۟ عَنِ ٱلسَّيِّـَٔاتِ وَيَعْلَمُ مَا تَفْعَلُونَ ﴿٢٥﴾ وَيَسْتَجِيبُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ وَيَزِيدُهُم مِّن فَضْلِهِۦ ۚ وَٱلْكَٰفِرُونَ لَهُمْ عَذَابٌ شَدِيدٌ ﴿٢٦﴾ ۞ وَلَوْ بَسَطَ ٱللَّهُ ٱلرِّزْقَ لِعِبَادِهِۦ لَبَغَوْا۟ فِى ٱلْأَرْضِ وَلَٰكِن يُنَزِّلُ بِقَدَرٍ مَّا يَشَآءُ ۚ إِنَّهُۥ بِعِبَادِهِۦ خَبِيرٌۢ بَصِيرٌ ﴿٢٧﴾ وَهُوَ ٱلَّذِى يُنَزِّلُ ٱلْغَيْثَ مِنۢ بَعْدِ مَا قَنَطُوا۟ وَيَنشُرُ رَحْمَتَهُۥ ۚ وَهُوَ ٱلْوَلِىُّ ٱلْحَمِيدُ ﴿٢٨﴾ ﴾

« (25). Et c'est Lui qui agrée de Ses serviteurs le repentir, pardonne les méfaits et sait ce que vous faites, (26). et exauce ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres et leur accroît Sa faveur, tandis que les mécréants ont un dur châtiment. (27). Si Allah attribuait Ses dons avec largesse à [tous] Ses serviteurs, ils commettraient des abus sur la Terre, mais, Il fait descendre avec mesure ce qu'Il veut. Il connaît parfaitement Ses serviteurs et en est Clairvoyant. (28). Et c'est Lui qui fait descendre la pluie après qu'on en a désespéré, et répand Sa miséricorde. Et c'est Lui le Maître, le Digne de louange. »

Allah agrée le repentir de Ses serviteurs et répond à leurs invocations (V25-26)

Le Très-Haut rappelle Sa grâce et Sa générosité envers Ses serviteurs en cela qu'Il accepte leur repentir et leur pardonne lorsqu'ils reviennent à Lui, et Il dissimule leurs péchés.

Il dit ailleurs :

﴿ وَمَن يَعْمَلْ سُوٓءًا أَوْ يَظْلِمْ نَفْسَهُۥ ثُمَّ يَسْتَغْفِرِ ٱللَّهَ يَجِدِ ٱللَّهَ غَفُورًا رَّحِيمًا ﴿١١٠﴾ ﴾

« Quiconque agit mal ou fait du tort à lui-même, puis aussitôt implore d'Allah le pardon, trouvera Allah Pardonneur et Très-Miséricordieux. »[1543]

Selon Anas Ibn Mâlik ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Allah, le Très-Haut, Se réjouit plus du repentir de Son serviteur lorsqu'il se repent à Lui que l'un de vous qui se trouve dans le désert avec sa monture, qu'il perd, tandis qu'elle transportait sa nourriture et son eau ; désespéré, le voilà qui s'allonge à l'ombre d'un arbre, et, tandis qu'il avait désespéré de retrouver sa monture, la voilà qui se tient debout devant lui. Il la saisit par la bride et s'écrie, sous l'effet de la joie : "Ô Allah ! Tu es mon serviteur et je suis Ton Seigneur !", se trompant à cause de l'intensité de la joie.** »[1544]

[1543] S4 V110.

[1544] Muslim (4/2104). Il existe un récit similaire rapporté par 'Abdu-l-Lâh Ibn Mas'ûd : Muslim (4/2103).

﴿ **Et c'est Lui qui agrée de Ses serviteurs le repentir.** ﴾ A propos de ce verset, Az-Zuhrî rapporte, d'après Abû Hurayra ﷺ, que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Allah Se réjouit plus du repentir de Son serviteur que l'un de vous qui retrouve sa monture perdue dans un endroit où il craignait de mourir de soif.** »[1545]

Hammâm Ibn Al-Hârith rapporte qu'Ibn Mas'ûd fut interrogé à propos d'un homme qui commet la fornication avec une femme puis l'épouse. Il répondit : « Pas de mal à cela ! » Et il récita : ﴿ **Et c'est Lui qui agrée de Ses serviteurs le repentir.** ﴾[1546]

﴿ **Et c'est Lui qui agrée de Ses serviteurs le repentir** ﴾ dans l'avenir, ﴿ **pardonne les méfaits** ﴾, les péchés passés, ﴿ **et sait ce que vous faites** ﴾, Il connaît tous vos actes et paroles, malgré cela, Il agrée le repentir de celui qui revient à Lui.

﴿ **Et exauce ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres** ﴾, Il répond à leurs invocations, selon As-Suddî. Ibn Jarîr précise qu'Il répond aux invocations les concernant eux-mêmes, et à celles qui concernent leurs compagnons et leurs frères.[1547]

﴿ **Et leur accroît Sa faveur** ﴾ en leur accordant plus encore que ce qu'ils ont demandé.

Selon Ibrâhîm An-Nakha'î mentionné par Qatâda, l'expression ﴿ **et exauce ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres** ﴾ signifie qu'Il accepte leur intercession en faveur de leurs frères, et l'expression ﴿ **et leur accroît Sa faveur** ﴾ signifie qu'Il leur permet d'intercéder aussi en faveur des frères de leurs frères.[1548]

﴿ **Tandis que les mécréants ont un dur châtiment** ﴾, ils subiront un douloureux châtiment au Jour de la Résurrection, lorsqu'ils seront jugés par Allah.

Pourquoi Allah ne dispense pas de Ses dons avec largesse ? (V27-28)

﴿ **Si Allah attribuait Ses dons avec largesse à [tous] Ses serviteurs, ils commettraient des abus sur la Terre** ﴾, s'Il leur accordait plus que ce dont ils ont besoin, ils agiraient de façon injuste et deviendraient arrogants, ﴿ **mais, Il fait descendre avec mesure ce qu'Il veut** ﴾, leur distribuant ce qui leur est utile. ﴿ **Il connaît parfaitement Ses serviteurs et en est Clairvoyant.** ﴾ Il sait parfaitement ce qui va dans l'intérêt de chacun.

[1545] 'Abdu-r-Razzâq (3/191).
[1546] At-Tabarî (21/533).
[1547] At-Tabarî (21/534).
[1548] At-Tabarî (21/534).

﴿ **Et c'est Lui qui fait descendre la pluie après qu'on en a désespéré, et répand Sa miséricorde. Et c'est Lui le Maître, le Digne de louange.** ﴾ Ainsi, lorsque les hommes ont désespéré de voir tomber la pluie, au moment où ils en ont le plus besoin, Allah la fait descendre.[1549]

On rapporte qu'un homme dit à 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ : « Ô émir des croyants ! Les gens sont désespérés à cause du manque de pluie ! » Il répondit : « Il pleuvra sur vous ! » Et il récita : ﴿ **Et c'est Lui qui fait descendre la pluie après qu'on en a désespéré, et répand Sa miséricorde. Et c'est Lui le Maître, le Digne de louange.** ﴾[1550]

Ainsi, Il décrète pour Ses créatures ce qui va dans leur intérêt et Il mérite d'être loué pour Ses actes et décrets ainsi que pour ce qui en découle.

﴿ وَمِنْ ءَايَٰتِهِۦ خَلْقُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَمَا بَثَّ فِيهِمَا مِن دَآبَّةٍ ۚ وَهُوَ عَلَىٰ جَمْعِهِمْ إِذَا يَشَآءُ قَدِيرٌ ﴿٢٩﴾ وَمَآ أَصَٰبَكُم مِّن مُّصِيبَةٍ فَبِمَا كَسَبَتْ أَيْدِيكُمْ وَيَعْفُوا۟ عَن كَثِيرٍ ﴿٣٠﴾ وَمَآ أَنتُم بِمُعْجِزِينَ فِى ٱلْأَرْضِ ۖ وَمَا لَكُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ مِن وَلِىٍّ وَلَا نَصِيرٍ ﴿٣١﴾ ﴾

﴿ (29). Parmi Ses signes, il y a la création des cieux et de la Terre et des êtres vivants qu'Il y a disséminés. Il a en outre le pouvoir de les réunir quand Il voudra. (30). Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup. (31). Vous ne pouvez pas échapper à la puissance d'Allah sur la Terre et vous n'avez en dehors d'Allah ni maître ni défenseur. ﴾

La création des cieux et de la Terre font partie des signes d'Allah (V29)

﴿ **Parmi Ses signes** ﴾ montrant Son omnipotence, ﴿ **il y a la création des cieux et de la Terre et des êtres vivants qu'Il y a disséminés** ﴾, à savoir les anges, les hommes, les djinns, les animaux qui sont si variés en termes de couleurs, de formes, de langages, de races et qu'Il a disséminés aux quatre coins du globe. ﴿ **Il a en outre le pouvoir de les réunir quand Il voudra** ﴾, bien qu'ils soient disséminés, Il les réunira tous au Jour de la Résurrection, des premières aux dernières générations en un même lieu, afin de les juger en toute équité.

[1549] Voir S30 V49.
[1550] At-Tabarî (21/537).

Les malheurs sont dus à nos péchés (V30)

﴿ **Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup.** ﴾ Sachez, ô hommes, que chaque malheur qui vous touche est dû à vos propres péchés, bien qu'Allah en pardonne beaucoup sans vous punir !

En effet, Il dit dans un autre verset :

﴿ وَلَوْ يُؤَاخِذُ ٱللَّهُ ٱلنَّاسَ بِمَا كَسَبُوا۟ مَا تَرَكَ عَلَىٰ ظَهْرِهَا مِن دَآبَّةٍ ﴾

﴿ **Et si Allah S'en prenait aux gens pour ce qu'ils acquièrent, Il ne laisserait à la surface [de la Terre] aucun être vivant. (...)** ﴾ [1551]

On rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Par Celui qui détient mon âme dans Sa main ! Tout ce qui touche le croyant comme fatigue, maladie, souci ou affliction, ne serait-ce qu'une piqûre d'épine, est une expiation par laquelle Allah lui répare un de ses péchés.** »[1552]

Mu'âwiya Ibn Abî Sufyân رضي الله عنه rapporte avoir entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « **Pour tout ce qui atteint le croyant comme mal touchant son corps, Allah le Très-Haut lui pardonne par cela un de ses péchés.** »[1553]

'Â'isha rapporte également que le Prophète ﷺ a dit : « **Lorsque les péchés du serviteur se sont multipliés et qu'il ne peut les expier, Allah le Très-Haut l'éprouve par la tristesse afin de les expier.** »[1554]

Al-Hasan rapporte que 'Imrân Ibn Husayn reçut la visite de ses compagnons lorsqu'il était malade. L'un d'eux lui dit : « Cela nous fait mal de te voir ainsi ! » Il répondit alors : « N'aie pas mal, car ce que tu vois là est le fruit d'un péché ! Or Allah en pardonne bien plus encore. » Et il récita : ﴿ **Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup.** ﴾

D'après Ad-Dahhâk : « Celui qui apprend le Coran puis l'oublie, cela est dû à un péché. »[1555]

[1551] S35 V45.
[1552] Ahmad (2/303).
[1553] Ahmad (4/98), Muslim (6567).
[1554] Ahmad (6/157).
[1555] Rapporté par Ibn Abî Hâtim, selon son père, selon 'Abdu-l-'Azîz Ibn Abî Dâwud.

﴿ وَمِنْ ءَايَٰتِهِ ٱلْجَوَارِ فِى ٱلْبَحْرِ كَٱلْأَعْلَٰمِ ﴿٣٢﴾ إِن يَشَأْ يُسْكِنِ ٱلرِّيحَ فَيَظْلَلْنَ رَوَاكِدَ عَلَىٰ ظَهْرِهِۦٓ ۚ إِنَّ فِى ذَٰلِكَ لَءَايَٰتٍ لِّكُلِّ صَبَّارٍ شَكُورٍ ﴿٣٣﴾ أَوْ يُوبِقْهُنَّ بِمَا كَسَبُوا۟ وَيَعْفُ عَن كَثِيرٍ ﴿٣٤﴾ وَيَعْلَمَ ٱلَّذِينَ يُجَٰدِلُونَ فِىٓ ءَايَٰتِنَا مَا لَهُم مِّن مَّحِيصٍ ﴿٣٥﴾ ﴾

﴿ (32). Et parmi Ses preuves, il y a les vaisseaux à travers la mer, semblables à des montagnes. (33). S'Il veut, Il calme le vent, et les voilà qui restent immobiles à sa surface. Ce sont certainement là des preuves pour tout endurant et reconnaissant. (34). Ou bien, Il les détruit en punition de ce qu'ils ont acquis. Cependant, Il pardonne beaucoup. (35). Ceux qui discutent Nos preuves savent bien qu'ils n'ont pas d'échappatoire. ﴾

Les vaisseaux en mer sont des signes de la puissance divine (V32-35)

Parmi les signes de la puissance d'Allah, il y a le fait qu'Il ait assujetti la mer aux hommes, leur permettant de voguer sur elle grâce à des vaisseaux semblables à des montagnes.

Mujâhid, Al-Ḥasan, As-Suddî et Aḍ-Ḍaḥḥâk indiquent que les bateaux sur la mer sont comparés aux montagnes sur la terre.[1556]

﴿ **S'Il veut, Il calme le vent** ﴾, qui permet aux bateaux d'avancer, ﴿ **et les voilà qui restent immobiles à sa surface** ﴾, ne pouvant plus bouger. ﴿ **Ce sont certainement là des preuves pour tout endurant** ﴾, qui patiente dans l'épreuve, ﴿ **et reconnaissant** ﴾ pour cette grâce d'Allah qu'est l'assujettissement de la mer et des vents permettant aux hommes de se déplacer en mer.

﴿ **Ou bien, Il les détruit en punition de ce qu'ils ont acquis** ﴾, s'Il le voulait, Il détruirait ces bateaux qui couleraient, en punition des péchés de ceux qui y sont embarqués. ﴿ **Cependant, Il pardonne beaucoup** ﴾, car effectivement, s'Il les punissait pour chacun de leurs péchés, ils seraient déjà tous engloutis par les flots.

Selon d'autres exégètes, si Allah le voulait, Il enverrait un vent si violent qu'il ferait tanguer les bateaux tantôt à gauche et tantôt à droite et les empêcherait d'avancer. Cette explication rejoint la première en cela qu'elle implique aussi le naufrage du bateau. Ainsi, comme Allah l'a dit avant, s'Il le voulait, Il immobiliserait les bateaux en calmant les vents, ou bien Il déchaînerait au contraire les vents si bien que les bateaux feraient naufrage. Or, par Son immense miséricorde, Il fait souffler les vents dans une juste mesure, selon les

[1556] Aḥmad (21/541).

besoins des hommes, tout comme Il fait tomber la pluie dans une juste mesure, car s'Il envoyait des pluies diluviennes, elles détruiraient les cultures et même les habitations des hommes, et s'Il la retenait, les cultures ne pousseraient pas.

﴿ **Ceux qui discutent Nos preuves savent bien qu'ils n'ont pas d'échappatoire** ﴾, ils ne pourront Nous échapper, ils sont sous Notre pouvoir.

﴿ فَمَآ أُوتِيتُم مِّن شَيْءٍ فَمَتَٰعُ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۖ وَمَا عِندَ ٱللَّهِ خَيْرٌ وَأَبْقَىٰ لِلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ ﴿٣٦﴾ وَٱلَّذِينَ يَجْتَنِبُونَ كَبَٰٓئِرَ ٱلْإِثْمِ وَٱلْفَوَٰحِشَ وَإِذَا مَا غَضِبُوا۟ هُمْ يَغْفِرُونَ ﴿٣٧﴾ وَٱلَّذِينَ ٱسْتَجَابُوا۟ لِرَبِّهِمْ وَأَقَامُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَأَمْرُهُمْ شُورَىٰ بَيْنَهُمْ وَمِمَّا رَزَقْنَٰهُمْ يُنفِقُونَ ﴿٣٨﴾ وَٱلَّذِينَ إِذَآ أَصَابَهُمُ ٱلْبَغْىُ هُمْ يَنتَصِرُونَ ﴿٣٩﴾ ﴾

﴿ (36). Tout ce qui vous a été donné [comme bien] n'est que jouissance de la vie présente, mais ce qui est auprès d'Allah est meilleur et plus durable pour ceux qui ont cru et qui placent leur confiance en leur Seigneur, (37). ceux qui évitent les péchés les plus graves ainsi que les turpitudes, et qui pardonnent après s'être mis en colère, (38). ceux qui répondent à l'appel de leur Seigneur, accomplissent la prière, se consultent entre eux à propos de leurs affaires, et dépensent de ce que Nous leur attribuons, (39). et ceux qui, atteints par l'injustice, ripostent. ﴾

La description de ceux qui auront mérité ce qui se trouve auprès d'Allah (V36-39)

Le Très-Haut mentionne ici le caractère éphémère de cette vie d'ici-bas et de ses jouissances et de ses plaisirs temporaires.

Ainsi, ne soyez pas dupés, ô hommes, par ce que vous amassez de ce monde, car ce monde est voué à la destruction et à la disparition, ﴿ **mais ce qui est auprès d'Allah** ﴾, c'est-à-dire Sa récompense, ﴿ **est meilleur et plus durable** ﴾, en effet, elle est éternelle !

﴿ **Pour ceux qui ont cru** ﴾ et ont enduré face aux plaisirs de ce bas-monde, ﴿ **et qui placent leur confiance en leur Seigneur** ﴾ afin qu'Il les soutienne dans l'accomplissement des obligations et le fait d'éviter les interdits, ﴿ **ceux qui évitent les péchés les plus graves ainsi que les turpitudes**[1557], **et qui**

[1557] Se référer à l'exégèse de sourate Al-A'râf pour la définition des péchés et des turpitudes.

pardonnent après s'être mis en colère ﴾, ils préfèrent pardonner et passer outre les fautes d'autrui plutôt que de se venger. On rapporte en effet que le Messager d'Allah ﷺ n'a jamais cherché à se venger pour un intérêt personnel, mais qu'il l'a fait uniquement lorsque les limites d'Allah étaient transgressées.

﴿ **Qui répondent à l'appel de leur Seigneur** ﴾, s'acquittant des obligations, s'éloignant des interdits et suivant Ses Messagers, ﴿ **accomplissent la prière** ﴾, le plus important des actes d'adoration, ﴿ **se consultent entre eux à propos de leurs affaires** ﴾, ne prenant aucune décision sans s'être consultés, notamment en situation de guerre. Allah dit en effet :

﴿ وَشَاوِرْهُمْ فِي ٱلْأَمْرِ ﴾

﴿ (...) **Et consulte-les à propos des affaires** (...). ﴾ [1558]

Ainsi, le Prophète ﷺ consultait ses compagnons lors des guerres.

Lorsque 'Umar Ibn Al-Khattâb ﷺ fut poignardé et était sur le point de mourir, il demanda à ce que la désignation du nouveau calife fasse l'objet d'une consultation entre six compagnons : 'Uthmân, 'Alî, Talha, Az-Zubayr, Sa'd Ibn Abî Waqqâs et 'Abdu-r-Rahmân Ibn 'Awf, qui décidèrent ainsi de désigner 'Uthmân comme successeur.

Ils ﴿ **dépensent de ce que Nous leur attribuons** ﴾, pour leurs proches et ainsi de suite, par bonté à l'égard d'autrui, ﴿ **et ceux qui, atteints par l'injustice, ripostent** ﴾, ils ont la capacité de se venger, ils ne sont ni impuissants ni lâches. Toutefois, même s'ils sont en position de force, ils sont enclins au pardon, comme le fut Yûsuf avec ses frères lorsqu'il leur dit, bien qu'il fût tout à fait en son pouvoir de se venger d'eux :

﴿ لَا تَثْرِيبَ عَلَيْكُمُ ٱلْيَوْمَ ﴾

﴿ (...) **Nul grief sur vous aujourd'hui** ! (...). ﴾ [1559]

De nombreuses narrations montrent également l'indulgence du Prophète ﷺ. Ainsi, il pardonna à un groupe de quatre-vingts hommes venus l'attaquer en dévalant le Mont Tan'îm, l'année d'Al-Hudaybiya. Il pardonna également à Ghurâth Ibn Al-Hârith qui s'était saisi de son sabre alors qu'il dormait. Le Prophète ﷺ, ayant récupéré le sabre, décida de lui pardonner.

[1558] S3 V159.
[1559] S12 V92.

﴿ وَجَزَٰٓؤُاْ سَيِّئَةٖ سَيِّئَةٞ مِّثۡلُهَاۖ فَمَنۡ عَفَا وَأَصۡلَحَ فَأَجۡرُهُۥ عَلَى ٱللَّهِۚ إِنَّهُۥ لَا يُحِبُّ ٱلظَّٰلِمِينَ ٤٠ وَلَمَنِ ٱنتَصَرَ بَعۡدَ ظُلۡمِهِۦ فَأُوْلَٰٓئِكَ مَا عَلَيۡهِم مِّن سَبِيلٍ ٤١ إِنَّمَا ٱلسَّبِيلُ عَلَى ٱلَّذِينَ يَظۡلِمُونَ ٱلنَّاسَ وَيَبۡغُونَ فِي ٱلۡأَرۡضِ بِغَيۡرِ ٱلۡحَقِّۚ أُوْلَٰٓئِكَ لَهُمۡ عَذَابٌ أَلِيمٞ ٤٢ وَلَمَن صَبَرَ وَغَفَرَ إِنَّ ذَٰلِكَ لَمِنۡ عَزۡمِ ٱلۡأُمُورِ ٤٣ ﴾

﴿ (40). La sanction d'une mauvaise action est une peine identique. Mais quiconque pardonne et réforme, son salaire incombe à Allah. Il n'aime point les injustes. (41). Quant à ceux qui ripostent après avoir été lésés, ceux-là pas de voie (recours légal) contre eux. (42). Il n'y a de recours que contre ceux qui lèsent les gens et commettent des abus, sans droit, sur la Terre ; ceux-là auront un châtiment douloureux. (43). Et celui qui endure et pardonne, cela, en vérité, fait partie des bonnes dispositions et de la résolution dans les affaires. ﴾

Le pardon ou la vengeance suite à une injustice subie ? (V40-43)

﴿ La sanction d'une mauvaise action est une peine identique. ﴾ Ce verset est similaire au suivant :

﴿ فَمَنِ ٱعۡتَدَىٰ عَلَيۡكُمۡ فَٱعۡتَدُواْ عَلَيۡهِ بِمِثۡلِ مَا ٱعۡتَدَىٰ عَلَيۡكُمۡۚ ﴾

﴿ (…) Donc, quiconque transgresse contre vous, transgressez contre lui, à transgression égale. (…) ﴾ [1560]

Allah a institué la justice par le biais de la loi du talion, mais Il invite toutefois Ses serviteurs à lui préférer le pardon lorsqu'Il dit :

﴿ وَٱلۡجُرُوحَ قِصَاصٞۚ فَمَن تَصَدَّقَ بِهِۦ فَهُوَ كَفَّارَةٞ لَّهُۥۚ ﴾

﴿ (…) Les blessures tombent sous la loi du talion. Quiconque y renonce par charité, cela lui vaudra rémission [de ses péchés]. (…) ﴾ [1561]

﴿ Mais quiconque pardonne et réforme, son salaire incombe à Allah ﴾, sa récompense n'est guère perdue auprès d'Allah. En effet, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Allah ne fait qu'augmenter l'honneur du serviteur qui pardonne [à autrui].** »[1562]

﴿ Il n'aime point les injustes ﴾, ceux qui transgressent les droits d'autrui en premier.

[1560] S2 V194. Voir aussi S16 V126.
[1561] S5 V45.
[1562] Muslim (4/2001).

﴿ **Quant à ceux qui ripostent après avoir été lésés, ceux-là pas de voie (recours légal) contre eux.** ﴾ Ceux qui se défendent après avoir été victimes d'une injustice ne commettent là aucun péché.

﴿ **Il n'y a de voie (recours légal) que contre ceux qui lèsent les gens et commettent des abus, sans droit, sur la Terre ; ceux-là auront un châtiment douloureux.** ﴾ Ceux qui sont injustes avec des gens qui n'ont pas été injustes envers eux commettent un péché.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Lorsque deux personnes s'insultent, les propos échangés sont le péché de celui qui a commencé, tant que l'autre ne dépasse pas les limites.** »[1563]

Muhammad Ibn Wâsi' rapporte : « En chemin, en partant à La Mecque, je passai par un pont enjambant un fossé. On m'attrapa et me conduisit auprès de Marwân Ibn Al-Muhallab, alors gouverneur de Bassora, qui me demanda : "Que veux-tu ?" Je répondis : "Si cela est possible, je veux que tu sois pour moi comme cet homme des Banû 'Adiyy !" Il demanda : "Qui est-il ?" Je répondis : "Il s'agit d'Al-'Alâ' Ibn Ziyâd. Un jour, il désigna l'un de ses compagnons à un poste de responsabilité en lui disant : "Si tu arrives à dormir la nuit les épaules légères, le ventre creux et les mains propres du sang des musulmans, alors pas de recours possible contre toi, car Allah a dit : ﴿ **Il n'y a de recours que contre ceux qui lèsent les gens et commettent des abus, sans droit, sur la Terre ; ceux-là auront un châtiment douloureux.** ﴾""

Marwân dit alors : "Par Allah, il a été sincère et l'a bien conseillé ! Que veux-tu, ô Abû 'Abdi-l-Lâh ?" Je répondis : "Je souhaite que tu me laisses rejoindre ma famille." Il acquiesça. »[1564]

Après avoir blâmé l'injustice et institué la loi du talion, le Très-Haut exhorte les croyants au pardon en disant : ﴿ **Et celui qui endure** ﴾ patiemment le mal que les autres lui font, ﴿ **et pardonne, cela, en vérité, fait partie des bonnes dispositions** ﴾, des bonnes actions valant à leur auteur une grande récompense et de bons éloges, ﴿ **et de la résolution dans les affaires** ﴾.

Dans une narration, on rapporta qu'un homme insulta Abû Bakr qui patienta et ne répondit pas. Ceci eut lieu en présence du Messager d'Allah ﷺ qui souriait tant qu'Abû Bakr n'avait pas répondu. L'homme dépassa toutefois les limites et Abû Bakr se mit à l'insulter également. Le Prophète ﷺ fut courroucé et quitta les lieux. Abû Bakr le suivit et, l'interrogeant sur ce comportement, le Messager d'Allah ﷺ l'informa qu'un ange le défendait contre les insultes de l'autre tant qu'il patientait, mais dès lors qu'il s'était mis à répondre, Satan prit sa place.[1565]

[1563] Muslim (4/2000).

[1564] Rapporté par Ibn Abî Hâtim. Ibn Abî Shayba (7/245).

[1565] Extrait d'une narration rapportée par Abû Dâwud, d'après 'Abdu-l-A'lâ Ibn Hammâd, d'après Sufyân Ibn 'Uyayna.

﴿ وَمَن يُضْلِلِ ٱللَّهُ فَمَا لَهُۥ مِن وَلِيٍّ مِّنۢ بَعْدِهِۦ ۗ وَتَرَى ٱلظَّٰلِمِينَ لَمَّا رَأَوُا۟ ٱلْعَذَابَ يَقُولُونَ هَلْ إِلَىٰ مَرَدٍّ مِّن سَبِيلٍ ﴿٤٤﴾ وَتَرَىٰهُمْ يُعْرَضُونَ عَلَيْهَا خَٰشِعِينَ مِنَ ٱلذُّلِّ يَنظُرُونَ مِن طَرْفٍ خَفِىٍّ ۗ وَقَالَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِنَّ ٱلْخَٰسِرِينَ ٱلَّذِينَ خَسِرُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ وَأَهْلِيهِمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ أَلَآ إِنَّ ٱلظَّٰلِمِينَ فِى عَذَابٍ مُّقِيمٍ ﴿٤٥﴾ وَمَا كَانَ لَهُم مِّنْ أَوْلِيَآءَ يَنصُرُونَهُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ ۗ وَمَن يُضْلِلِ ٱللَّهُ فَمَا لَهُۥ مِن سَبِيلٍ ﴿٤٦﴾ ﴾

« (44). Et quiconque Allah égare n'a aucun protecteur après Lui. Cependant tu verras les injustes dire, en voyant le châtiment : « Y-a-t-il un moyen de retourner [sur Terre] ? » (45). Et tu les verras exposés devant l'Enfer, confondus dans l'avilissement, et regardant d'un œil furtif, tandis que ceux qui ont cru diront : « Les perdants sont certes ceux qui, au Jour de la Résurrection, causent leur propre perte et celle de leurs familles. » Les injustes subiront certes un châtiment permanent. (46). Ils n'auront pas de protecteur en dehors d'Allah pour les secourir et quiconque Allah égare n'a plus aucune voie. »

Les injustes au Jour de la Résurrection (V44-46)

Le Très-Haut nous rappelle que tout ce qu'Il veut se produit et que nul ne peut l'empêcher, de même ce qu'Il ne veut pas n'a pas lieu et nul ne peut alors le faire advenir. C'est ainsi que celui qu'Il égare ne trouve personne pour le guider, comme Il le dit ailleurs :

﴿ وَمَن يُضْلِلْ فَلَن تَجِدَ لَهُۥ وَلِيًّا مُّرْشِدًا ﴿١٧﴾ ﴾

« (…) Et quiconque Il égare, tu ne trouveras alors pour lui aucun allié pour le mettre sur la bonne voie. »[1566]

Puis, parlant des polythéistes qui Lui donnent des associés, Allah dit : « **Cependant tu verras les injustes dire, en voyant le châtiment : « Y-a-t-il un moyen de retourner [sur Terre] ? »** » Au Jour de la Résurrection, face au châtiment, ils voudront pouvoir revenir dans le bas-monde, comme le Très-Haut le dit aussi dans les versets suivants :

﴿ وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذْ وُقِفُوا۟ عَلَى ٱلنَّارِ فَقَالُوا۟ يَٰلَيْتَنَا نُرَدُّ وَلَا نُكَذِّبَ بِـَٔايَٰتِ رَبِّنَا وَنَكُونَ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٢٧﴾ بَلْ بَدَا لَهُم مَّا كَانُوا۟ يُخْفُونَ مِن قَبْلُ ۖ وَلَوْ رُدُّوا۟ لَعَادُوا۟ لِمَا نُهُوا۟ عَنْهُ وَإِنَّهُمْ لَكَٰذِبُونَ ﴿٢٨﴾ ﴾

[1566] S18 V17.

﴿ **Si tu les voyais, quand ils seront placés devant le Feu. Ils diront alors : « Malheur à nous ! Si nous pouvions être renvoyés [sur la Terre], nous ne traiterions plus de mensonges les versets de notre Seigneur et nous serions du nombre des croyants ! » Mais non ! Ce qu'ils dissimulaient sera dévoilé au grand jour. Or, même s'ils étaient ramenés [sur Terre], ils reviendraient sûrement à ce qui leur était interdit. Ce sont vraiment des menteurs.** ﴾ [1567]

﴿ **Et tu les verras exposés devant l'Enfer, confondus dans l'avilissement** ﴾ pour prix de leur désobéissance à Allah, ﴿ **et regardant d'un œil furtif** ﴾, humilié, selon Mujâhid.[1568] Ils regarderont l'Enfer le regard fuyant à cause de l'immense terreur qu'il suscitera en eux. Ce qu'ils craignaient aura lieu inéluctablement.

﴿ **Tandis que ceux qui ont cru diront : « Les perdants sont certes ceux qui, au Jour de la Résurrection, font leur propre perte et celle de leurs familles. »** ﴾ Les voilà menés au Feu, loin de toute jouissance, séparés de leurs proches, ils auront causé leur propre perte et auront perdu ceux qu'ils aimaient. ﴿ **Les injustes subiront certes un châtiment permanent** ﴾, éternel, qu'ils ne pourront jamais quitter.

﴿ **Ils n'auront pas de protecteur en dehors d'Allah pour les secourir et quiconque Allah égare n'a plus aucune voie** ﴾, aucun salut.

﴿ ٱسْتَجِيبُوا۟ لِرَبِّكُم مِّن قَبْلِ أَن يَأْتِىَ يَوْمٌ لَّا مَرَدَّ لَهُۥ مِنَ ٱللَّهِ ۚ مَا لَكُم مِّن مَّلْجَإٍ يَوْمَئِذٍ وَمَا لَكُم مِّن نَّكِيرٍ ﴿٤٧﴾ فَإِنْ أَعْرَضُوا۟ فَمَآ أَرْسَلْنَٰكَ عَلَيْهِمْ حَفِيظًا ۖ إِنْ عَلَيْكَ إِلَّا ٱلْبَلَٰغُ ۗ وَإِنَّآ إِذَآ أَذَقْنَا ٱلْإِنسَٰنَ مِنَّا رَحْمَةً فَرِحَ بِهَا ۖ وَإِن تُصِبْهُمْ سَيِّئَةٌۢ بِمَا قَدَّمَتْ أَيْدِيهِمْ فَإِنَّ ٱلْإِنسَٰنَ كَفُورٌ ﴿٤٨﴾ ﴾

﴿ **(47). Répondez à l'appel de votre Seigneur avant que ne vienne un jour dont Allah ne reportera jamais le terme. Ce jour-là, nul refuge pour vous et vous ne pourrez point nier [vos péchés]. (48). S'ils se détournent, [sache que] Nous ne t'avons pas envoyé pour assurer leur sauvegarde ; tu n'es chargé que de transmettre [le message]. Et lorsque Nous faisons goûter à l'Homme une miséricorde venant de Nous, il en exulte, mais si un malheur l'atteint pour ce que ses mains ont perpétré, l'Homme est alors très ingrat.** ﴾

[1567] S6 V27-28.
[1568] At-Tabarî (21/553).

Obéissez à Allah, avant que ne vienne le Jour de la Résurrection ! (V47-48)

Après avoir décrit les horreurs du Jour de la Résurrection, le Très-Haut nous incite à œuvrer en vue de ce jour en disant : ﴿ **Répondez à l'appel de votre Seigneur avant que ne vienne un jour dont Allah ne reportera jamais le terme.** ﴾ Sur ordre d'Allah, voilà que ce jour surviendra en un clin d'œil, sans que nul ne puisse l'empêcher ni le reporter.

﴿ **Ce jour-là, nul refuge pour vous et vous ne pourrez point nier [vos péchés].** ﴾ Nul ne pourra s'y soustraire. Et il n'y a certes de refuge contre Allah qu'auprès de Lui !

Allah dit dans un autre verset :

﴿ يَقُولُ ٱلْإِنسَٰنُ يَوْمَئِذٍ أَيْنَ ٱلْمَفَرُّ ﴿١٠﴾ كَلَّا لَا وَزَرَ ﴿١١﴾ إِلَىٰ رَبِّكَ يَوْمَئِذٍ ٱلْمُسْتَقَرُّ ﴿١٢﴾ ﴾

﴿ **L'Homme, ce jour-là, dira : « Où fuir ? » Non ! Point de refuge ! Vers ton Seigneur sera, ce jour-là, le retour.** ﴾ [1569]

﴿ **S'ils se détournent, [sache que] Nous ne t'avons pas envoyé pour assurer leur sauvegarde ; tu n'es chargé que de transmettre [le message].** ﴾ Ce n'est pas à toi de les contraindre, ton rôle n'est autre que la transmission du message :

﴿ ۞ لَّيْسَ عَلَيْكَ هُدَىٰهُمْ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهْدِى مَن يَشَآءُ ﴾

﴿ **Ce n'est pas à toi de les guider [vers la bonne voie], mais c'est Allah qui guide qui Il veut. (...)** ﴾ [1570]

﴿ **Et lorsque Nous faisons goûter à l'Homme une miséricorde venant de Nous, il en exulte, mais si un malheur l'atteint pour ce que ses mains ont perpétré, l'Homme est alors très ingrat.** ﴾ Si un bonheur le touche, l'Homme est heureux, mais s'il fait face à une épreuve ou à une difficulté, le voilà qui renie le bien dont il a jadis été gratifié et qui ne voit plus que le mal.

Lorsqu'il bénéficie d'un bienfait, l'Homme devient arrogant et lorsqu'il est touché par un malheur, il désespère.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit, s'adressant aux femmes : « **Ô femmes ! Faites l'aumône, car j'ai vu que vous composiez la majorité des gens de l'Enfer !** » Une femme en demanda la raison et il répondit : « **Vous vous plaignez beaucoup et vous vous montrez ingrates envers vos époux. Ainsi, si tu as**

[1569] S75 V10-12.
[1570] S2 V272. Voir aussi S13 V40.

l'habitude de bien agir envers l'une d'elles et qu'un jour tu ne le fais pas, elle dit alors : "Je n'ai jamais vu aucun bien de ta part !" »[1571]

Nombreuses sont les femmes qui ont cette caractéristique, sauf celles qu'Allah a bien guidées et qui font partie de celles qui croient et accomplissent de bonnes œuvres.

Parlant du croyant, le Prophète ﷺ a dit : « **Si un bien le touche, il se montre reconnaissant et c'est un bien pour lui et si un malheur le touche, il se montre patient et c'est aussi un bien pour lui. Ceci n'est donné à nul autre qu'au croyant.** »[1572]

﴿ لِلَّهِ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۚ يَخْلُقُ مَا يَشَآءُ ۚ يَهَبُ لِمَن يَشَآءُ إِنَٰثًا وَيَهَبُ لِمَن يَشَآءُ ٱلذُّكُورَ ﴿٤٩﴾ أَوْ يُزَوِّجُهُمْ ذُكْرَانًا وَإِنَٰثًا ۖ وَيَجْعَلُ مَن يَشَآءُ عَقِيمًا ۚ إِنَّهُۥ عَلِيمٌ قَدِيرٌ ﴿٥٠﴾ ﴾

﴿ (49). A Allah appartient la royauté des cieux et de la Terre. Il crée ce qu'Il veut. Il fait don de filles à qui Il veut, et don de garçons à qui Il veut, (50). ou bien Il donne à la fois garçons et filles et Il rend stérile qui Il veut. Il est certes Omniscient et Omnipotent. ﴾

Le Très-Haut nous rappelle qu'Il est le Créateur des cieux et de la Terre et qu'Il en détient la royauté. Ainsi, tout ce qu'Il veut se produit et ce qu'Il ne veut pas ne peut avoir lieu. Il donne à qui Il veut sans que quiconque ne puisse l'empêcher et Il prive qui Il veut.

﴿ **Il crée ce qu'Il veut. Il fait don de filles à qui Il veut** ﴾, Il accorde uniquement des filles à qui Il veut, comme ce fut le cas du Prophète Lût عليه السلام, et Il fait ﴿ **don de garçons à qui Il veut** ﴾, comme ce fut le cas d'Ibrâhîm عليه السلام, ﴿ **ou bien Il donne à la fois garçons et filles** ﴾ comme à Muhammad ﷺ, ﴿ **et Il rend stérile qui Il veut** ﴾, comme ce fut le cas de Yahyâ عليه السلام et de 'Îsâ عليه السلام comme l'indique Al-Baghawî[1573]. ﴿ **Il est certes Omniscient** ﴾, Il sait ce que mérite chacun, ﴿ **et Omnipotent** ﴾, Il est certes capable d'accorder ce qu'Il veut à qui Il veut.

Le Très-Haut a dit au sujet de 'Îsâ عليه السلام :

﴿ وَلِنَجْعَلَهُۥٓ ءَايَةً لِّلنَّاسِ ﴾

﴿ **(...) Et Nous ferons de lui un signe pour les gens. (...)** ﴾[1574]

[1571] Muslim (1/86).
[1572] Muslim (4/2295).
[1573] Al-Baghawî (4/132).
[1574] S19 V21.

C'est-à-dire qu'il est un signe témoignant de la puissance d'Allah qui a créé les hommes de quatre façons :

- Âdam fut créé de terre, sans père ni mère.

- Hawwâ' fut créée à partir d'un homme (Âdam), sans mère.

- 'Îsâ a été créé d'une mère, sans père.

- Le reste des hommes a été créé avec un père et une mère.

Ainsi, comme il y a quatre situations types concernant les enfants (garçons seulement, filles seulement, garçons et filles ou aucun des deux), il y a aussi quatre situations possibles concernant les parents.

﴿ ۞ وَمَا كَانَ لِبَشَرٍ أَن يُكَلِّمَهُ ٱللَّهُ إِلَّا وَحْيًا أَوْ مِن وَرَآئِ حِجَابٍ أَوْ يُرْسِلَ رَسُولًا فَيُوحِيَ بِإِذْنِهِۦ مَا يَشَآءُ ۚ إِنَّهُۥ عَلِيٌّ حَكِيمٌ ﴿٥١﴾ وَكَذَٰلِكَ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ رُوحًا مِّنْ أَمْرِنَا ۚ مَا كُنتَ تَدْرِى مَا ٱلْكِتَٰبُ وَلَا ٱلْإِيمَٰنُ وَلَٰكِن جَعَلْنَٰهُ نُورًا نَّهْدِى بِهِۦ مَن نَّشَآءُ مِنْ عِبَادِنَا ۚ وَإِنَّكَ لَتَهْدِىٓ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٥٢﴾ صِرَٰطِ ٱللَّهِ ٱلَّذِى لَهُۥ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ ۗ أَلَآ إِلَى ٱللَّهِ تَصِيرُ ٱلْأُمُورُ ﴿٥٣﴾ ﴾

﴿ (51). Il n'a pas été donné à un mortel qu'Allah lui parle autrement que par révélation ou de derrière un voile, ou en lui envoyant un messager (ange) qui révèle, par Sa permission, ce qu'Il veut. Il est Sublime et Sage. (52). Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un esprit provenant de Notre ordre. Tu n'avais aucune connaissance du Livre ni de la foi, mais Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons parmi Nos serviteurs. Et en vérité tu guides vers un chemin droit, (53). le chemin d'Allah à qui appartient ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la Terre. Oui c'est à Allah que toute chose fait retour. ﴾

Les divers moyens de transmettre la révélation (V51-53)

Il s'agit là des divers moyens de transmission de la révélation. Parfois, Allah inspire une chose au Prophète ﷺ et il n'a aucun doute quant au fait que cela provient de Lui.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« L'Esprit saint m'a inspiré qu'aucune âme ne mourra avant d'avoir épuisé sa subsistance et atteint son terme. Craignez donc Allah et cherchez des moyens de subsistance licites. »**[1575]

[1575] *Musnad Ash-Shihâb* (2/185).

﴿ **Ou de derrière un voile** ﴾ comme ce fut le cas avec Mûsâ عليه السلام. Ce dernier demanda ensuite à voir Allah, mais il ne put Le voir.

Jâbir Ibn 'Abdi-l-Lâh رضي الله عنه rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Allah n'a parlé à quiconque si ce n'est derrière un voile, mais Il a parlé à ton père sans voile.** »[1576]

Toutefois, ceci s'est produit dans le monde intermédiaire (Barzakh), après que le père de Jâbir a été tué à Uhud. Quant au verset, il parle de la révélation faite aux Prophètes dans ce bas-monde.

﴿ **Ou en lui envoyant un messager (ange)** ﴾, comme Jibrîl عليه السلام, ﴿ **qui révèle, par Sa permission, ce qu'Il veut. Il est Sublime et Sage.** ﴾

﴿ **Et c'est ainsi que Nous t'avons révélé un esprit** ﴾, le Coran, ﴿ **provenant de Notre ordre. Tu n'avais aucune connaissance du Livre ni de la foi** ﴾ tels que détaillés dans le Coran, ﴿ **mais Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons parmi Nos serviteurs.** ﴾ Ce verset est similaire au suivant :

﴿ قُلْ هُوَ لِلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ هُدًى وَشِفَآءٌ ۖ وَٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ فِىٓ ءَاذَانِهِمْ وَقْرٌ وَهُوَ عَلَيْهِمْ عَمًى ﴾

﴿ (...) **Dis : « Pour ceux qui croient, il est une guidée et une guérison. » Et quant à ceux qui ne croient pas, il y a une surdité dans leurs oreilles et ils sont frappés d'aveuglement en ce qui le concerne (...).** ﴾ [1577]

﴿ **Et en vérité tu** ﴾, ô Muhammad, ﴿ **guides vers un chemin droit** ﴾, la vérité, ﴿ **le chemin d'Allah** ﴾, Sa loi, ﴿ **à qui appartient ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la Terre.** ﴾ Il est le Seigneur et le Maître des cieux et de la Terre. ﴿ **Oui c'est à Allah que toute chose fait retour.** ﴾ Toutes les créatures reviennent à Lui, Il les jugera en toute équité, gloire et louange à Lui !

Ainsi s'achève l'exégèse de la sourate Ash-Shûrâ, louange à Allah !

[1576] *Tuhfat Al-Ahwadhî* (8/360).
[1577] S41 V44.